

ARRETE N° 1/2020

Portant interdiction de circulation sauf riverains : « rue de la Chapelle » à Haute-Sierck

a 03 82 50 17 75 Fax: 03 82 55 06 73

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de la société **INEO RESEAUX EST** Agence Alsace Lorraine ZAD de Chanteheux Rue B. Palissy BP 91 54304 LUNEVILLE Cedex qui réalise des travaux d'enfouissement des réseaux secs : « route de Bouzonville », « rue de la Chapelle » et « rue de la Forêt » à Haute-Sierck.

CONSIDERANT que des travaux d'enfouissement des réseaux secs sont en cours d'exécution et que le domaine public communal est occupé.

ARRETE

- Article 1 L'accès à la « rue de la Chapelle » à Haute-Sierck sera barré sauf pour les riverains : à compter du 10/02/2020 et ce jusqu'au 29/05/2020 inclus.
- Il appartiendra à la Sté INEO RESEAUX EST de mettre en place les panneaux réglementaires indiquant les prescriptions visées à l'article 1.
- Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune.
- <u>Article 4</u> Une ampliation sera adressée à :
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel.
 - La Sté **INEO RESEAUX EST** Agence Alsace Lorraine ZAD de Chanteheux Rue B. Palissy BP 91 54304 LUNEVILLE Cedex

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 07/02/2020

Le Maire

Jean-Michel HIRTZ